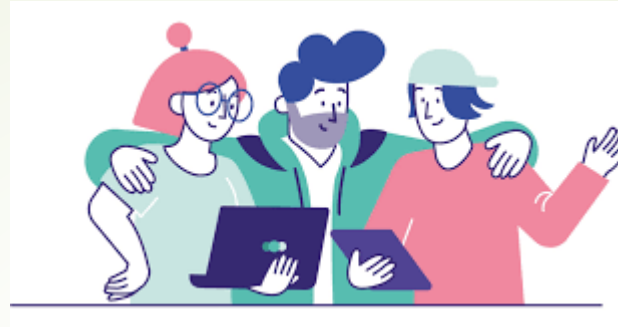




100 % inclusion des étudiants en situation de handicap

Année 2025-2026

Référents handicap IFPM : AMOROS Armelle-AW Mariame-Sandra MERIC

Présentation pré-rentree formation : 25 et 26 août 2025

Les points forts de la mise en œuvre de la politique 100 % inclusion

- Développer l'accompagnement pédagogique individualisé de l'étudiant en situation de handicap : proposer un parcours de formation en adéquation avec ses besoins.
- Favoriser l'intégration des étudiants en communiquant sur la notion d'intégration et de non discrimination
- Renforcer la coopération avec les partenaires du handicap public ou privé
- Renforcer la collaboration avec les terrains de stage pour proposer un parcours professionnalisant adapté
- Proposer des outils numériques en adéquation avec les besoins de l'étudiant



Les types de handicaps ?



Les types de handicaps ?

- Terme « handicap » : « on désigne la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience provoquant une limitation d'activité, permanente ou non. » *
- Le handicap moteur
- Le handicap auditif
- Le handicap visuel
- Les troubles de l'apprentissage ou troubles « dys »
- Le handicap psychique : pathologie psychiatriques
- L'autisme
- Les maladies invalidantes ou dites chroniques
- Les maladies dégénératives : principalement génétique

* Karine GROS et l'équipe du DU « Référent/référente handicap-secteur privé, fonctions publiques, secteur associatif » (UPEC), « Professionnaliser le référent handicap », édition Législatives, esf Editeur, 2020

Les référents handicaps

Université Paris-Saclay :

- Médecin de l'université : Monsieur TACHDJIAN,
gerard.tachdijian@universite-paris-saclay.fr
- Référent handicap : Monsieur PATIGNY,
simon.patigny@universite-paris-saclay.fr

IFPM :

- Référent handicap :
Referenthandicap.ifpm@chsf.fr

Les référents handicaps

Missions du référent handicap :

- Analyse les situations de handicap
- Elabore le parcours de formation en collaboration avec la coordinatrice des stages et le référent du suivi pédagogique de l'élève **selon le degré de confidentialité que souhaite l'élève.**
- Développe les partenariats extérieurs
- Structure, coordonne et met en œuvre la politique handicap

Modalités de demande d'aménagement

► Université Paris Saclay :

- Prendre un rdv avec le médecin afin d'obtenir un aménagement qui correspond à vos besoins

Infirmierie.medecine@universite-paris-saclay.fr

Vous munir en fonction de votre situation de handicap soit de :

- Notification MDPH
- Certificat médical d'un médecin spécialiste indiquant les aménagements nécessaires
- Bilan orthophonique de moins de deux ans
- Si vous bénéficiez d'un PAP au lycée vous pouvez nous en fournir une copie avec les aménagements qui ont été mis en place.

Modalités de mise en œuvre des aménagements

➤ IFPM :

- Prendre un 1^{er} rdv avec un référent handicap pour finaliser la mise en œuvre de vos aménagements qui correspondent à vos besoins

Referenthandicap.ifpm@chsf.fr

- Bilan annuel pour faire un point sur les aménagements
- Les informations d'aménagement seront transmises au référent pédagogique de l'étudiant par le référent handicap.

Avez-vous des questions ?

Présentation d'EPNAK